

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 18 mai 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 022-1919/17/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'Association RETIS (le Réseau Français des Technopôles, Pépinières et Incubateurs) et paiement de la cotisation 2017

MET 17/3464/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert est membre fondateur et adhérent de RETIS (le réseau français des Technopôles, Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation, pépinières et Incubateurs), association loi 1901 qui regroupe depuis plus de 20 ans l'ensemble de ces acteurs sur le territoire national.

RETIS, organisme certificateur des Technopôles, regroupe aujourd'hui près de 100 membres dont 43 Technopôles, 28 Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation, 32 incubateurs publics et privés et cinq pôles de compétitivité.

L'objectif de RETIS est d'accompagner et mobiliser l'ensemble de ses membres au profit du développement de l'innovation et de l'accompagnement de projets innovants sur le territoire national et de favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire autour des métiers des acteurs de l'innovation que l'Association représente :

- Animation et mise en réseau des compétences
- Ingénierie de projets innovants
- Marketing du territoire et accueil d'entreprises de technologie

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Juin 2017

Au titre du pilotage du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, labellisé par RETIS, la Métropole Aix-Marseille-Provence se doit de participer très activement aux travaux de RETIS et contribuer ainsi à développer la notoriété du territoire au plan national dans le domaine du développement économique par l'innovation.

La Métropole a adhéré à cette association par délibération ECO 002-843/16/CM du 19 septembre 2016.

Il convient de renouveler cette adhésion et de régler le montant de la cotisation au titre de l'année 2017 de 2 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est important pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'adhérer à RETIS (le Réseau Français des Technopôles, Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation).

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association RETIS ainsi que le paiement de la cotisation 2017 d'un montant de 2 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Métropole Aix-Marseille Provence – Sous Politique B320 – Nature 6281 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Juin 2017